



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 06/2021 : Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la réforme policière 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

ont participé le 6 septembre 2021 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Olivier Guignard, Président

Municipalité : Mme Nathalie Greiner, Syndique
M. Jean Claude Favre, Municipal des finances

Commission des finances : M. Daniele Annese
Mme Hannah Grossenbacher
Mme Amélie Ramoni-Perret
Mme Sakine Uçurum Pion

Excusé : M. Christian Marrel, Président de la Commission des finances

Préambule

Comme mentionné dans le rapport de la Commission des finances en 2019, l'estimation des charges liées aux péréquations directes et indirectes ainsi qu'à la réforme policière était un exercice très difficile et rarement exact. C'est ce qui avait conduit la Municipalité à changer sa façon de procéder, en ne portant plus ces charges au budget à l'avenir.

Cette façon de faire avait rencontré la totale approbation de la Commission des finances, et c'est la raison pour laquelle nous devons aujourd'hui examiner cette demande de crédit extrabudgétaire.

Analyse

Comme le mentionne le décompte final du Canton pour l'année 2020, les acomptes versés par la Commune ne suffisent pas à honorer les montants dus par notre collectivité.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 06/2021 : Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la réforme policière 2020

En résumé, les montants à honorer sont les suivants :

Participation à la cohésion sociale	378'834.--
Péréquation directe	362'243.--
Réforme policière	3'793.--
TOTAL	<u>744'870.--¹</u>

Relevons toutefois que cette somme sera prélevée du compte « Fonds de régulation péréquation » qui présente au 1^{er} janvier 2021 un solde positif d'environ CHF 917'000.-.

Remarques

Si votre CoFin peut se réjouir de l'existence de ce fonds de péréquation et du fait qu'il présente une somme supérieure à la demande de crédit qui vous est soumise, elle relève toutefois que son solde sera fortement réduit après le prélèvement demandé.

Relevons cependant que les résultats pour l'année 2021 ne seront pas impactés, et que le compte « Fonds de régulation péréquation » pourrait être réalimenté si les résultats le permettent.

Il ne reste plus qu'à espérer que les différents rééquilibrages à venir entre le Canton et les communes (que ce soit via l'accord passé avec l'UCV ou l'initiative « SOS Communes » qui vient d'aboutir) permettront de réduire les charges futures dans ces domaines, ou tout au moins de réduire leur vitesse de progression.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

Préavis 06/2021 : Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la réforme policière 2020

et vous recommande, Monsieur Le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis précité tel que présenté.

¹ 744'871.- mentionné dans le décompte cantonal final (différence d'arrondi)



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 06/2021 : Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la réforme policière 2020

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Daniele ANNESE

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 30 septembre 2021